

# ARRÊTÉ n° 2025- 050

## PORTANT AUTORISATION TEMPORAIRE DE CIRCULATION DES CAMIONS DE CHANTIER SUR LE CHEMIN DE PEYROTIN LIMITÉ À 15T

Le Maire de la Commune de Mirabel,

**VU** les articles L.2212-1, L.2212.2, L.2213-1 et L.2213.2 du code général des collectivités territoriales ;

**VU** les articles L.411.1 et L.411-3 du code de la route ;

**VU** la demande en date du 29 septembre 2025 formulée par la société DUROCH TP demeurant au 20, chemin de Pereyrol- 07580 à St Pons ;

**CONSIDERANT** la limitation en tonnage en vigueur sur le chemin de Peyrotin de 15T;

**CONSIDERANT** que pour réaliser la création d'un chemin d'accès en gravier, il est nécessaire d'autoriser le passage de camion de chantier de 26T;

### A R R Ê T E

**Article 1** : les camions de chantier de la société DUROCH TP dont le tonnage est supérieur à celui en vigueur sur le chemin de Peyrotin de la commune de MIRABEL sont autorisés à emprunter cette voie, par dérogation à la réglementation en vigueur ;

**Article 2** : la société DUROCH TP devra solliciter, auprès du gestionnaire de la route concernée, une demande de dérogation de tonnage pour la circulation des véhicules sur les routes départementales réglementées et traversant la commune ;

**Article 3** : les transporteurs devront être porteurs du présent arrêté, qui devra être présenté à toute réquisition des services de gendarmerie ;

**Article 4** : le permissionnaire sera responsable de tous les dommages et accidents pouvant résulter de ces passages qui devraient avoir lieu du 30 septembre 2025 pour une durée de 7 jours

Il sera tenu de réparer immédiatement tous les dommages qu'il aura pu causer à la voie publique et à ses dépendances. Le cas échéant, la remise en état sera exécutée par la commune aux frais du permissionnaire ;

**Article 5** : Le présent arrêté entre en vigueur à compter du 29 septembre 2025 ;

**Article 6** : Une ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Directeur de la société DUROCH TP de St Pons.

Fait à Mirabel  
Le 29 septembre 2025

Le Maire  
M. Gilbert MARCON

The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MIRABEL' at the top and 'ARDECHE' at the bottom, with a central emblem depicting a landscape with a castle or tower. The signature is written in a cursive style.